

## PARTIE 2 – OU TROUVER LES INDICES ADAPTES ?

Le RNM ou l'INSEE délivre aux professionnels de l'agroalimentaire des informations sur les cours de certains produits agroalimentaires.

Les seules cotations nationales officielles spécifiques aux produits alimentaires publiées en France sont les cotations du RNM, service public piloté par FranceAgriMer en partenariat avec le ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'appartenance de ce réseau au service public en fait un observateur neutre : objectivité, fiabilité et rapidité lui permettent de mettre une information de référence par produit à disposition de tous (accès gratuit aux données à 45 jours ou données plus récentes disponibles avec droit d'accès modique). Pour en savoir plus :

[http://www.rnm.franceagrimer.fr/cgi-bin/cgiindex?/rnm/menurnm.html:/rnm/ReseauRNM.html:Decouvrir\\_le\\_RNM](http://www.rnm.franceagrimer.fr/cgi-bin/cgiindex?/rnm/menurnm.html:/rnm/ReseauRNM.html:Decouvrir_le_RNM).

En l'absence d'indices RNM, il conviendra de se reporter aux indices INSEE de prix à la production ou à l'importation (et non aux indices de prix à la consommation).

- **Indices publiés par le Réseau des nouvelles des marchés (RNM) : quelques conseils pour l'accès aux références de prix du réseau et pour leur utilisation :**

Les informations de prix du RNM constituent une référence officielle utilisée par le Groupe d'étude des marchés (GEM) restauration collective et nutrition des ministères économiques et financiers, les organisations professionnelles, les services de l'Etat et l'Union Européenne. Les enquêtes de ce réseau sont certifiées sous démarche qualité ISO 9001 : 2008 pour observer au mieux la réalité des négociations commerciales sur le terrain entre vendeurs et acheteurs.

Le RNM propose un regroupement de références de prix de denrées alimentaires adapté aux services de la restauration collective. Ce regroupement, sous forme de messages, est appelé « panier restauration collective ».

Il se compose de plusieurs messages par secteur de produit et place de cotation, hebdomadaires ou mensuels :

- Messages **Fruits et légumes** de gros : Rungis, Lille, Nantes, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Strasbourg, Toulouse, Avignon – hebdomadaires : diffusés tous les lundis ;
- Messages **Marée** de gros – Rungis – hebdomadaires : diffusés tous les lundis ;
- Messages **Viandes** de gros – Rungis – hebdomadaires : diffusés tous les lundis ;
- Messages **Produits laitiers et œufs** de gros – Moyenne nationale – mensuels : diffusés en milieu de mois ;
- Message **Bio : fruits et légumes, œufs et lait** de gros – Moyenne nationale – mensuels : diffusés le premier jour ouvré de chaque mois ;
- Message **Produits surgelés** de gros – Moyenne nationale – mensuels : diffusés en milieu de mois.

Chaque message contient des références de prix par produit, précisé par espèce, variété, catégorie, calibre, conditionnement et origine. Elles constituent des moyennes de prix hors taxe au stade de gros sur la période considérée. Chaque message contient également les variations de prix en pourcentage par rapport à la semaine ou au mois précédent.

Consultation des messages du panier restauration collective :

- gratuite 45 jours après leur publication sur le site internet du RNM : [www.rnm.franceagrimer.fr](http://www.rnm.franceagrimer.fr), rubrique « panier restauration collective » sur la page d'accueil ;
- dès leur publication sur le site internet du RNM, moyennant un droit d'accès modique, le premier jour ouvré suivant la période enquêtée ;
- accessible également par courriel, fax ou liens hypertextes mis en place sur un espace privé de votre site internet.

Les références de prix du panier sont récentes et mise en ligne rapidement, permettant d'apprécier en temps réel la réalité des marchés. D'autres références de prix sont consultables sur le site internet. La liste des indices pourra évoluer en fonction des indicateurs sectoriels couverts par le RNM.

- **Indices des prix à la production ou à l'importation publiés par l'INSEE**

Le recours aux indices INSEE peut être justifié pour les produits non couverts par un indice du RNM ou si l'on désire recourir à des « agrégats » plus larges.

Il s'agit d'indices, basés sur les prix à la production vendue ou sur les prix d'achat à l'importation. Conçus principalement pour la comptabilité nationale, ce sont des indices généralement moins fins que dans la base du RNM, avec plusieurs niveaux d'agrégation : <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixTheme.action?code=20>.

### **Quelques conseils pour l'accès aux indices INSEE pertinents et pour leur utilisation :**

6 sortes d'indices (ou de cours de référence) peuvent être utilisés :

1 - **les indices des prix et cours des matières premières** : ils recensent de nombreux [cours internationaux de matières premières](#), dont des produits alimentaires ou agro-industriels (café, riz...) produits essentiellement hors de France.

2 - **les indices de prix de gros alimentaires** (indexation de contrats) : ce sont des agrégations de séries fournies par le RNM, par conséquent ils ne fournissent pas plus d'information, mais sont sous forme d'indices.

3 - **les indices de prix de production de l'industrie française pour le marché français** (base 2010) - **prix de marché (indexation de contrats)** ; choisir le groupe "[Niveaux divisions, groupes et classes de la CPF rév. 2](#)" (pour les besoins de produits à un niveau fin ; d'autres utilisateurs préfèrent au contraire raisonner sur des niveaux agrégés), puis sélectionner le ou les codes CPF à 4 caractères pertinents. Presque toutes les séries CPF à 4 caractères existent et, le plus souvent, des séries plus fines sont également disponibles ; très bientôt des séries fines de produits alimentaires vendus à d'autres clients que les grandes et moyennes surfaces (GMS) seront ajoutées (pour éviter les particularités des renégociations annuelles de contrats entre fournisseurs et GMS). Il s'agit de « prix d'acquisition hors TVA », particulièrement adaptés à la problématique des indexations de contrats ;

4 - **les indices de prix d'importation des produits industriels** (base 2010) ; choisir le groupe "[Niveaux divisions, groupes et classes de la CPF rév. 2](#)", puis sélectionner le ou les codes CPF à 4 caractères pertinents. Les produits plus fins sont rares.

5 - **les indices des prix de vente des services français aux entreprises françaises (BtoB)** (base 2010) - **Prix de marché (indexation de contrats)** ; choisir le groupe "[Niveaux divisions, groupes et classes de la CPF rév. 2](#)", puis sélectionner le ou les codes CPF à 4 caractères pertinents ; les prix de transport routier de produits agricoles ou alimentaires peuvent être intéressants.

6 - **le coût horaire du travail révisé ICHTrev-TS (base 2008)** ; choisir le groupe "[par secteurs détaillés](#)", puis sélectionner la section pertinente (par exemple : G- commerce ou I - hébergement et restauration).

Une familiarisation avec la nomenclature d'activités et de produits françaises (NAF rév. 2, CPF rév. 2) de 2008 est indispensable : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/cpf2008/cpf2008.htm>, en particulier en téléchargeant les divisions 10 (produits des industries alimentaires) et 11 (boissons). Les notions de « surgelés » et de « bio » sont à chercher au sein de chaque famille de produits. Par ailleurs, il est nécessaire d'être vigilant dans l'identification du produit (par ex. : « plats à base de xxx » et « plats préparés » ; lait produit industriel et lait produit agricole).

Les indices du coût horaire du travail par section figurent sur :

<http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixCriteres.action?codeGroupe=1160>. Parmi les sections : G = commerce, I = hébergement et restauration.

Une fois identifiés les indices pertinents en fonction de l'objet (et donc recueillis leurs identifiants), il convient de consulter la page de la banque de données macro-économique (BDM) (<http://www.bdm.insee.fr/>) et d'effectuer une « recherche multiple », voire d'ouvrir un « dossier recherche » (panier) sur la base de ces identifiants.